AVIS DE COURSE

Régate de Club Mars

Société Nautique de Larmor-Plage
Grade 5C
Samedi 23 Mars 2024

1 REGLES L'épreuve est régie par *Les Règles de Course à la Voile* ,et les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 18h le vendredi 22 mars 2024 sur les vitres du Club House de la SNL.

2.2 Un Briefing sera organisé à terre avant d'aller sur l'eau le samedi 23 mars 2024.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en IND dériveurs, IND catamarans, et pav de la classe Windsurfer.

3.2 Documents exigibles à l'inscription :

3.2.1 Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FFVoile mention «compétition» ou «pratiquant».

3.2.2 Pour chaque concurrent mineur :

a) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

b) La licence Club FFVoile mention «compétition», ou mention «adhésion» accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au samedi 23 mars 2024 à 13h00 en remplissant le formulaire d'inscription disponible en suivant le lien ou le QR Code suivant :

https://forms.gle/BykfhBmZicxFfZ8q9

4 DROITS A PAYER La régate est gratuite.

5 PROGRAMME

5.1 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h00.

5.2 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h30.

6 LIEU

La régate à lieu au départ de la SNL. L'Annexe à l'AC « A » indique l'emplacement de la zone de course.

7 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours au vent-sous le vent et sera détaillé dans les ICs et au briefing.

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9 CLASSEMENT

9.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

9.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité organisatrice et la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Au retour à terre du comité de course, les concurrents seront invités au club house afin de féliciter l'ensemble des participants et plus particulièrement le podium de l'épreuve.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter les référents de la Commission Sportive (Gilles Peeters, Erwan Dubois).

Société Nautique de Larmor-Plage, rue de la Frégate, BP45 – 56260 Larmor-Plage
secretaire@snl.bzh – https://snl.bzh

Annexe « A » à l'Avis de course

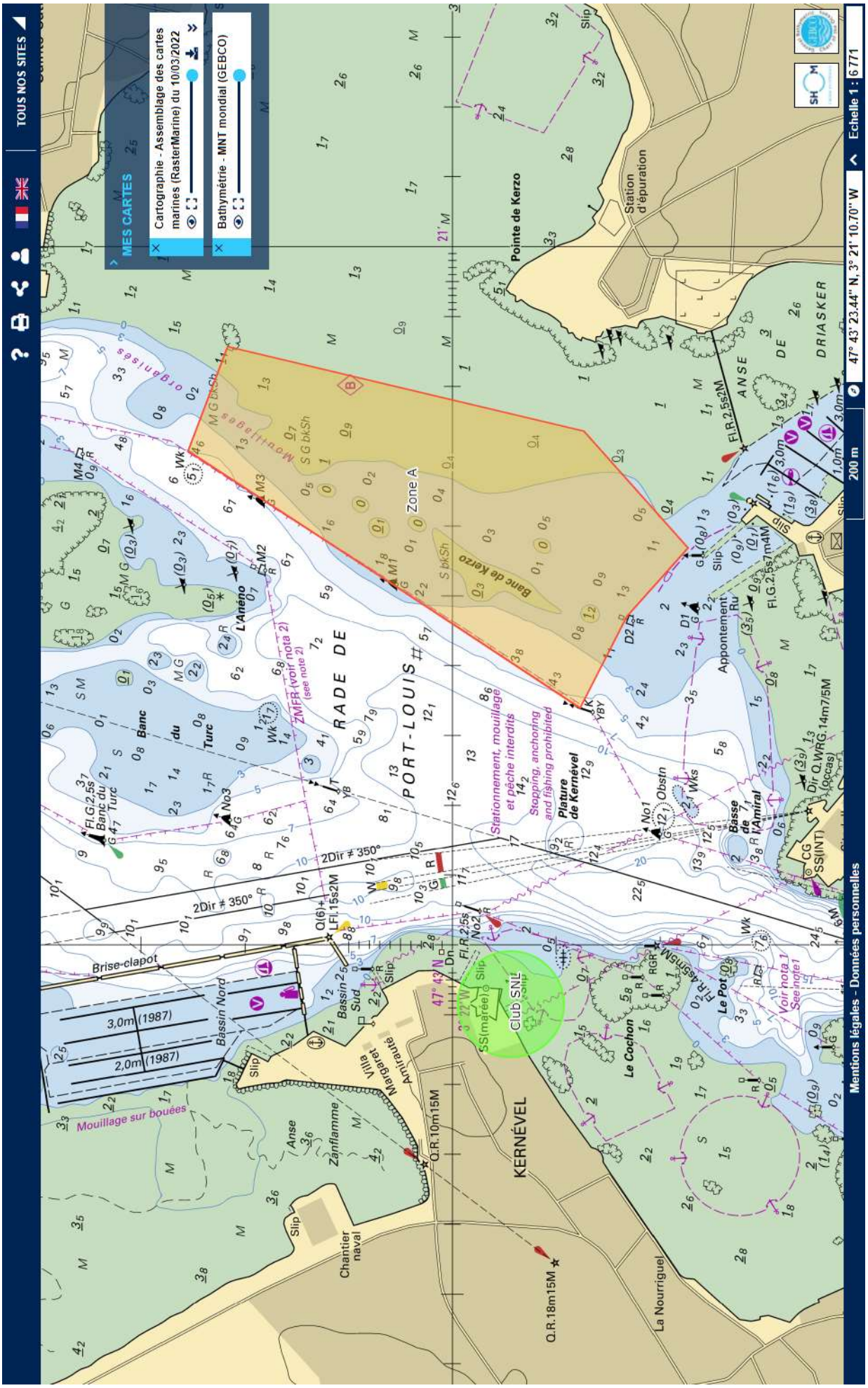

Ils nous soutiennent,
merci à nos partenaires et sponsors 2024

Société Nautique de Larmor-Plage, rue de la Frégate, BP45 – 56260 Larmor-Plage
secretaire@snl.bzh – https://snl.bzh